



Administration de pilotage des Laurentides
Laurentian Pilotage Authority

PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ

Pour la préservation d'un milieu de travail inclusif, diversifié, équitable et accessible



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le présent plan sur l'accessibilité s'inscrit dans la démarche entreprise par l'Administration de pilotage des Laurentides (APL) afin d'identifier, d'éliminer et de prévenir les obstacles à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Il reflète l'engagement de l'APL de contribuer à l'objectif d'un Canada accessible et sans obstacles, en conformité avec la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et le *Règlement canadien sur l'accessibilité*.

Le « Plan » sera développé et mis à jour selon la législation et la réglementation en vigueur.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

Depuis 1972, l'Administration de pilotage des Laurentides est une société d'État fédérale qui offre un service de pilotage sécuritaire, efficace et efficient sur le fleuve Saint-Laurent entre Les Escoumins et Montréal, ainsi que sur la rivière Saguenay. Chaque année, elle est responsable d'environ 25 000 affectations de pilotes maritimes à partir de son centre opérationnel de Montréal. Dans la municipalité de Les Escoumins, les employés de sa station de pilotage s'assurent de transborder les pilotes affectés à la conduite des navires. Employeur de choix depuis quelques années, l'Administration contribue à l'élaboration de la réglementation sur le pilotage, est responsable de sa mise en place et de son application. Elle joue également un rôle majeur dans l'encadrement de l'exercice de la profession de pilote maritime, puis développe des technologies pour l'adoption des meilleures pratiques en pilotage et en navigation, et ce, dans un souci de respect de l'environnement.

ÉNONCÉ DE L'ENGAGEMENT

L'APL s'engage à favoriser et à préserver un milieu de travail inclusif, diversifié, équitable et accessible auquel chaque employé peut contribuer pleinement et se sentir en sécurité d'être soi-même au travail. L'accessibilité est importante pour veiller à une équité pour tous. L'APL s'engage à améliorer l'accessibilité pour ses employés mais également pour toute personne en interaction avec l'APL.

À titre de société d'État fédérale et d'acteur clé dans le milieu maritime contribuant à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, nous considérons essentiel de participer aux efforts visant à promouvoir et favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Notre objectif est d'identifier, d'éliminer et de prévenir les obstacles dans nos politiques et pratiques.

PROCESSUS DE RÉTROACTION

Afin de contribuer à la bonification de notre plan d'action et l'évolution de notre démarche en matière d'accessibilité, la rétroaction sur la mise en œuvre du plan et sur les obstacles à l'accessibilité est cruciale et sera prise en considération. Cette rétroaction sera considérée dans le cadre de nos rapports d'étapes qui seront publiés à chaque année entre les dates de publication des mises à jour du plan.

La Directrice exécutive, Talents et Communications, est le responsable désigné en matière d'accessibilité et recevra toute rétroaction fournie en matière d'accessibilité à l'APL.

La rétroaction reçue sera notamment considérée dans le cadre de l'élaboration de nos rapports d'étapes et dans notre processus de publication des mises à jour du plan.

COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE DÉSIGNÉE À RECEVOIR LA RÉTROACTION AU NOM DE L'APL

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires sur l'accessibilité au sein de l'APL ou sur le présent plan en communiquant par les divers moyens suivants :

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

Par la poste : 999, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1410
Montréal, Québec, H3A 3L4

Par téléphone : 514 283-6320, poste 213

Par courriel : accessible@apl.gc.ca

Veillez noter qu'il est possible de transmettre votre rétroaction de manière anonyme par la poste à la Directrice exécutive, Talents et Communication, à l'adresse ci-dessus.

Vous pouvez également nous joindre par les moyens énoncés précédemment afin d'obtenir le plan ou la description de notre processus de rétroaction dans un autre format.

Bien que les façons privilégiées de nous transmettre de la rétroaction soient celles énoncées ci-dessus, il est possible de nous fournir de la rétroaction par le biais de messages privés sur nos médias sociaux en indiquant le terme « accessibilité ».

Par LinkedIn :

<https://ca.linkedin.com/company/administration-de-pilotage-des-laurentides>

Par Facebook :

<https://fr-ca.facebook.com/pages/category/Local-Business/Administration-de-pilotage-des-Laurentides-162355423817629/>

ÉVOLUTION VERS UNE APL PLUS ACCESSIBLE : PLAN D'ACTION EN LIEN AVEC LES DOMAINES ÉNUMÉRÉS À L'ARTICLE 5 DE LA LOI CANADIENNE SUR L'ACCESSIBILITÉ (LA LOI)

EMPLOI

L'APL est appelée à jouer un rôle de leader parmi les intervenants du domaine maritime et, à ce titre, notre organisation doit s'assurer de pouvoir compter sur une équipe compétente et diversifiée. L'APL constate que des pratiques et politiques en matière de ressources humaines qui ne font pas l'objet d'une analyse régulière sous l'angle des répercussions importantes que peut avoir un handicap visible ou non

sur le recrutement, le perfectionnement et la promotion des employés peuvent constituer un obstacle. Par conséquent, l'APL se dote des objectifs suivants en matière d'emploi :

Objectifs

- Que tous les demandeurs d'emploi, y compris les personnes en situation de handicap, perçoivent l'APL comme un employeur de choix.
- Que les politiques et les pratiques de l'APL fassent l'objet d'une analyse régulière afin d'assurer que les personnes en situation de handicap disposent des mêmes possibilités en matière d'accès à l'emploi, de perfectionnement et de promotion.

Mesures

- Créer un manuel d'outils et de ressources pour les gestionnaires et l'équipe ressources humaines, en mettant l'accent sur les guides et les pratiques exemplaires afin d'assurer un recrutement et une gestion des ressources humaines exempts d'obstacles pour les personnes en situation de handicap.
- Créer et mettre en œuvre un nouveau libellé pour les offres d'emploi détaillant l'engagement de l'APL envers l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité.

ENVIRONNEMENT BÂTI

L'APL tient à offrir au personnel un environnement bâti accessible lui permettant un accès sans obstacle aux espaces de travail.

Objectifs

- Que le siège social de l'APL soit accessible aux personnes en situation de handicap, procure un environnement chaleureux et accueillant, soit doté d'une signalisation adéquate, et assure une circulation sécuritaire et sans obstacle.
- Que les employés sachent avec qui communiquer pour signaler un problème d'accessibilité dans l'environnement bâti.

Mesure

- L'APL effectuera une évaluation de l'accessibilité dans les bureaux de son siège social afin d'éliminer les obstacles pour les personnes en situation de handicap.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)

L'accessibilité aux technologies de l'information et des communications (TIC) est l'équivalent numérique de l'accessibilité de l'environnement physique. L'APL juge essentiel que tous les employés et les clients puissent accéder aux données, exécuter des tâches et avoir les mêmes services en utilisant les technologies de l'information.

Objectifs

- Que les employés de l'APL aient à leur disposition le matériel et les logiciels nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités et sachent avec qui communiquer en cas d'obstacle.
- Que toutes les normes d'accessibilité pour le contenu Web interne et externe soient respectées.

Mesures

- Effectuer une évaluation de l'accessibilité pour le contenu du site Web de l'APL et élaborer un plan pour combler les lacunes.
- Promouvoir les outils et les ressources mis à la disposition des gestionnaires et des employés en matière d'accessibilité aux technologies de l'information et des communications (TIC).

COMMUNICATIONS (AUTRES QUE LES TIC)

L'APL s'engage à offrir des produits et des activités de communication accessibles par défaut. Une communication claire, directe et facile à comprendre élimine les obstacles et permet à chacun de mettre pleinement à profit les renseignements et les services, de participer aux consultations et aux conversations, et d'assister aux événements.

Objectifs

- Qu'une attention particulière soit accordée à l'accessibilité dans l'élaboration des présentations et des documents, et que l'accessibilité soit prise en compte dans la planification des événements.
- Que les employés de l'APL soient sensibilisés aux questions d'accessibilité et reçoivent les outils et la formation nécessaires pour respecter les normes établies.

Mesures

- Inclure des lignes directrices sur le langage simple à notre politique de communication.
- Former nos employés responsables de la communication interne et externe sur la rédaction en langage simple.

APPROVISIONNEMENT EN BIENS, EN SERVICES ET EN INSTALLATIONS

L'approvisionnement accessible consiste à relever les obstacles à l'accessibilité et à déterminer comment définir les exigences pour répondre aux besoins d'un large éventail d'utilisateurs finaux.

Les critères d'accessibilité doivent être inclus lorsque l'on précise les exigences relatives aux biens et aux services.

Objectif

- Que les biens, les services et les installations acquis par l'APL soient accessibles sans modifications futures afin de répondre aux normes d'accessibilité.

Mesure

- Intégrer les critères d'accessibilité dans la politique d'approvisionnement de l'APL.

TRANSPORT

Ce domaine ne s'applique pas aux activités et opérations de l'APL.

CONSULTATIONS

Nous avons consulté des personnes en situation de handicap ainsi que nos employés afin d'identifier les obstacles à l'accessibilité dans nos politiques et nos pratiques, et d'élaborer notre plan sur l'accessibilité. Pour ce faire, un sondage en ligne pouvant être complété anonymement a été publié sur nos médias sociaux et acheminé par courriel à nos employés. Nous nous engageons à continuer de consulter les personnes en situation de handicap afin de bonifier notre plan et d'améliorer l'accessibilité à l'APL.